Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260409-DEL20260409058-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

Le vingt février deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quinze**, suite de la convocation faite le **2 avril 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, GUILLEMOT Marianne, LEGRAND Benoît, ROBIN Evelyne, LE BADEZET Cédrick, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, LE GAL Nathalie, CHESNAY Cédric et CLÉQUIN Cindy.

Étaient absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 58 – 09 04 2026

ACHAT BROYEUR D'ACCOTEMENT ET PLATEAU DE TONTE

Madame la Maire présente à l'assemblée les devis reçus (2 pour chaque matériel) pour l'achat du broyeur d'accotement et du plateau de tonte, tels que

	BROYEUR ACCOTEMENT				PLATEAU DE TONTE			
	HT	TVA 20%	TTC	reprise	HT	TVA 20%	TTC	reprise
CLAAS	5770	1154	6924	1000	2405	481	2886	
JARDIMAN	8800	1760	10560	900				
AGRAM					1989	397,88	2387,3	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **15 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

- **DECIDE** de valider pour l'achat du broyeur d'accotement, auprès de la société CLAAS pour un montant TTC de 6924.00€, réduit d'une reprise de l'ancien matériel à 1200.00€TTC.
- **DECIDE** de valider pour l'achat du plateau de tonte, auprès de la société CLAAS pour un montant TTC de 2886.00€.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Avant la signature définitive du bon de commande et pour valoriser le choix de la commune de prendre les 2 matériels chez eux, la société CLAAS a réduit encore ses prix soit :

- Le broyeur d'accotement à 5500.00€ HT soit 6600.00€ TTC, réduit d'une reprise de 1000.00€ HT soit 1200.00€ TTC.
- Le plateau de tonte à 2405.00€ HT soit 2886.00€ TTC.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne

MAIRIE * 56-MOREAU *